

Procès verbal du Conseil d'école n°1 du 17 octobre 2016

Présents :

M. Barbaz (mairie du Bourget-en-huile) ; M. Claraz (mairie de la Table) ; Mme Col (mairie du Pontet) ; Mme Berger (DDEN) ; Mmes Platel, Briard, Sueur et M. Bonnin (enseignants) ; Mmes Lapie, Modugno, Gerbier et Vidal (représentantes des parents d'élèves)

Excusés :

M. Bellay (IEN) ; Mme Barbier (mairie du Verneil)

I. Résultats des élections des délégués de parents d'élèves.

Nous accueillons pour cette année Mmes Lapie et Modugno (titulaires), Mmes Vidal et Gerbier (suppléantes), qui ont été élues le 7 octobre. 36 personnes ont voté sur 54 personnes inscrites sur la liste électorale de l'école. 4 votes ont été considérés comme nuls ou blancs. L'élection s'est déroulée dans la classe de Mme Sueur de 11h à 15h. Nous remercions la mairie du Bourget-en-huile pour la mise à disposition de l'urne, Mme Modugno pour sa participation au bureau des élections, et surtout les représentants de parents d'élèves pour leur implication au sein de l'école.

II. Règlement intérieur

L'équipe éducative a dû revoir l'organisation des APC pour être en accord avec les textes. En effet, les élèves doivent avoir au minimum 1h30 de temps de pause. Les élèves qui arrivaient à 13h20 n'avaient pas ce temps de pause. Le règlement a été validé avec 4 votes « Pour », 2 « Abstentions » et 2 votes « Contre ».

M. Barbaz est opposé au fait que l'APC ait lieu en même temps que les TAP. En effet, un programme est proposé aux enfants et les élèves qui arrivent au bout de 35 minutes sont lésés par rapport aux autres. De plus, une participation financière est demandée aux parents alors que leur enfant n'est présent que 55 min. Mme Sueur rappelle que l'APC n'est pas obligatoire et que les parents prennent la décision, même s'il serait regrettable qu'un enfant ne puisse venir à l'APC pour les raisons énoncées.

III. Effectifs et organisation des classes.

- 35 élèves répartis :

📖 **17 (PETITS) :** 3 PS, 4 MS, 5 GS, 5 CP

📖 **18 (GRANDS) :** 6 CE1, 4 CE2, 5 CM1, 3 CM2

Une élève arrivera à la rentrée des vacances de Toussaint en GS ; elle est déjà comptabilisée.

Une demande de dérogation vers Presle avait été faite en fin d'année pour la commune du Verneil.

- décloisonnement : Pour travailler en groupe de cycles (2 et 3), Mmes Platel et Briard prennent en charge les élèves de CE1 et CE2 l'après-midi de 13h30 à 15h, pour travailler en sciences/histoire/géographie/EMC, éducation artistique et musicale, et anglais. Et Mme Sueur prend les GS pour travailler en phonologie, mathématiques et éducation artistique et musicale.

- prévisions des effectifs:

📖 rentrée 2017 : il y aura 3 départs et 3 arrivées

📖 rentrée 2018 : il y aura 5 départs et 6 arrivées

IV. Présentation du bilan financier de la coopérative scolaire pour l'année écoulée (2015-2016).

- solde précédent 2014-2015 : + 497,53 €

- résultat exercice 2015-2016 : - 42,25 €

- solde 2015-2016 : + 455,28 €

Produits : cotisations 190 € + vente photos/calendriers/biscuits 862,98 € + subventions 2580 € (de la classe de découverte et court séjour)

Charges : activités pédagogiques 106,32 € + petit matériel/livres 92,94 € + cotisations et assurance (OCCE) 79,95 € + achats de produits pour cessions 283,82 €

Prévisions année 2015-2016 :

- cotisations : + 189 €,

- dépenses engagées : inscription bibliothèque 30 € (classe des petits). cotisation OCCE 76 €, matériel PPMS 9,72€, petit matériel et livres (classe des grands) 27,18 €

V. Sécurité des élèves et du personnel éducatif

Après la mise à jour du PPMS, l'année dernière, le ministère de l'éducation nationale impose 3 exercices PPMS (dont un « attentat/intrusion extérieure) et au moins 2 exercices incendie. Un exercice PPMS et un incendie devront avoir lieu avant les vacances de Toussaint.

Un exercice d'évacuation a été effectué le 22 septembre à 14h45, au moment de la sieste pour s'assurer que l'alarme retentisse bien dans chaque classe mais aussi le bungalow. Aucun élève n'avait été prévenu de l'exercice d'évacuation. L'alarme a été donnée par un élève de CM2 depuis le couloir, à la demande de la maîtresse. Tous les élèves et adultes ont entendu le signal et ont rejoint les points de rassemblement, sans problème. Mme Sueur rappelle qu'il est toujours aussi difficile de désenclencher cette alarme.

M. Barbaz profitera de la venue des électriciens aux vacances de la Toussaint pour leur faire vérifier l'alarme.

Un exercice PPMS a eu lieu le 11 octobre à 14h45. Il s'est déroulé dans le calme. Mme Sueur a utilisé la corne de brume à piston dans sa classe. Le signal a été entendu dans la classe des petits mais aussi dans le bungalow. Chacun s'est confiné dans sa classe en suivant le protocole. Les élèves ont bien suivi les consignes et ce de manière très détendue. Une deuxième corne de brume a été mise dans la classe des petits pour que l'alerte puisse être donnée par une autre enseignante.

VI. Projets éducatifs de l'année

Depuis la rentrée, les nouveaux programmes des cycles 2, 3 et 4 sont mis en place. Pour rappel, les CP-CE1-CE2 sont dans le cycle 2 et les CM1-CM2-6ème sont dans le cycle 3. Le nouveau livret scolaire numérique (LSUN) sera lui aussi utilisé dès cette année.

La classe des **PETITS** :

Mme Platel a réservé un spectacle au Coléo (théâtre marionnettes de Genève) le 13/02/17, pour les PS jusqu'au CP, qui permettra de retravailler la mise en scène et l'art visuel en classe.

Une autre sortie au musée de Grenoble est en prévision pour visiter l'exposition sur Kandinski d'octobre à janvier.

La classe participera à nouveau à la Mat s'éclate, en fin d'année.

Mme Briard espère emmener les élèves de la PS au CE2 en court séjour en Chartreuse le 8 et 9 juin 2017. Au programme : visite de la grotte de l'ours et activités sur le milieu.

Une sortie à St Maximin à la tour d'Avallon sera peut-être organisée le 30 mars 2017.

La classe des **GRANDS** :

Afin de réduire les coûts de déplacement, Mme Sueur et sa collègue de l'école de Presle ont prévu plusieurs projets en commun. Voici les projets de la classe :

- ARCHITECTURE : une visite guidée dans le centre de Chambéry le 6/10 avec un prolongement

en histoire/géographie et arts visuels en classe.

- THÉÂTRE/POÉSIE : travail sur ces disciplines en classe, complété par le spectacle de « l'avare » au Coléo le 9/12/16 et l'intervention de la compagnie « Déblockmanivelle » à l'école de Presle (au printemps).
- EMC : chants des élèves au monument au mort du Bourget-en-huile le 11 novembre.
- VÉLO : cycle vélo à l'école avec pour finalité de participer à « l'entre lacs » en Maurienne le 23 mai et peut-être à la vallée des défis (pour CE2-CM1-CM2) le mercredi 31 mai. Cette activité ne pourra se faire qu'avec des parents agréés vélo.
- Court séjour dans un refuge qui aura lieu en même temps que le court séjour de Mme Briard, avec pour seule condition le départ de l'autre classe.

Les classes prévoient, dans la mesure du possible, de reconduire un cycle raquettes (maternelle – CP) et ski de fond (élémentaire), ainsi que le rallye mathématiques.

Grâce à l'APE, chaque classe a pu s'abonner à un livre ou un magazine.

M. Claraz propose une exposition à l'église de La Table, sur la nature de la vallée des huiles (travail du bois, sculpture, plante, herbier, peinture, bestiaire ...) à partir du 17 juin 2017. L'école y est cordialement invitée.

VII. Remerciements :

Nous remercions la mairie du Bourget-en-huile pour les travaux effectués à la rentrée qui nous ont permis d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions. Nous remercions l'APE qui a déjà offert aux classes des abonnements à l'école des loisirs et à Bayard magazine.

Nous tenons aussi à remercier les parents accompagnateurs, et encore une fois nos représentants de parents d'élèves.

VIII. Questions municipales

1) question des enseignants :

Les communes pourront-elles participer à la subvention des courts séjours ?

M. Claraz demande à ce que les enseignantes envoient leur projet de court-séjour accompagné du budget et des aides accordées aux familles. Une réponse sera envoyée après discussion entre les élus de la commune.

2) question des parents délégués :

La garderie du soir sera-t-elle maintenue à l'avenir ?

M. Barbaz explique les problèmes de fonctionnement : actuellement, il y a 1 ou 2 enfants par soir.

La législation permet-elle qu'un enfant soit seul avec un adulte ? Est-ce judicieux autant pour l'enfant que pour l'adulte de n'être qu'à deux ou trois ? Les élus se réuniront pour en discuter.

Mme Col demande à ce qu'une information soit donnée aux parents d'élèves concernant la question du maintien ou non de cette garderie.